

**Date de convocation**

16/03/2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 13

Nombre d'absents excusés : 0

Nombre de pouvoirs : 0

**L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à vingt heures,**

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. CALMELS Bernard, le doyen des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Monsieur BOUTONNET Nicolas été élu secrétaire de séance

**Présents :** BOUTONNET Nicolas, CABROL Vanessa, CALMELS Bernard, COSTES Séverine, GANEAU Emmanuelle, MARTY Sandrine, MAZIERE Benoit, MONTEILLET Marjorie, POUGET Daniel, POUGET Joël, TARROUX Candy, THERON Camille, VABRE Philippe.**Absents excusés :****DEL2026-16 Election du Maire**

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;**Considérant** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 13

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

- M. Bernard CALMELS (13) treize voix
- M. Bernard CALMELS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

**Fait et délibéré, à Manhac, les jour, mois et an susdits**

Bernard CALMELS BOUTONNET Nicolas



Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture